

la ligue de
l'enseignement

Fédération du Pas-de-Calais



2010

2012

PROJET EDUCATIF
Ligue de l'Enseignement

➤➤➤ PARTIE I : PROJET EDUCATIF GENERAL DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

1/ Synthèse historique de la Ligue de l'Enseignement : La Ligue de l'Enseignement a été créée en 1866. Ses fondateurs voulaient former des citoyens libres et indépendants capables de s'émanciper des tutelles et d'assumer, en totale autonomie, leurs choix de vie, dans un cadre républicain. Ils avaient fait le constat qu'il était quasi-impossible pour des individus d'assumer leur pleine citoyenneté sans un minimum d'instruction et de formation. Il faut préciser qu'à cette époque les trois quarts de la population étaient illettrés et que l'enseignement était totalement contrôlé par « l'église ».

La Ligue de l'Enseignement est à l'origine des lois « Jules Ferry » qui rendront la scolarité obligatoire, publique, gratuite et laïque (1881, 1882 et suivantes). La Ligue a joué et joue encore un rôle important dans la promotion de la vie associative. Au fil des années, elle continue de mettre en oeuvre son projet initial : former le citoyen. Cette mise en oeuvre trouve sa traduction au travers des multiples actions menées :

- dans le domaine du sport : en favorisant la participation plutôt que l'élitisme,
- dans le domaine de la culture : en développant l'accès à une culture de qualité accessible à tous,
- dans le domaine de l'environnement : en développant la prise de conscience individuelle et collective des enjeux autour de l'environnement et du développement durable,
- dans le domaine des relations internationales : en favorisant les échanges pour la mise en oeuvre d'une citoyenneté européenne et internationale,
- dans le domaine des classes de découverte : la Ligue de l'Enseignement a organisé les premières classes de découverte dès 1948
- dans le domaine des vacances et des loisirs : en favorisant le droit aux vacances et aux loisirs pour tous : 1928 : création de l'UFOVAL : séjours de vacances pour enfants et adolescents

2/ La Ligue aujourd'hui :

Aujourd'hui, la Ligue de l'Enseignement, mouvement d'éducation populaire, invite les citoyens à s'associer dans la lutte contre les inégalités, à débattre et à être acteurs dans la cité afin de construire une société plus juste, plus libre et plus solidaire, visant à l'émancipation de tous. Pour la mise en oeuvre de ce projet, la Ligue a défini 4 objectifs prioritaires pour le programme triennal de la confédération 2005/2007.

1- Pour un véritable droit à l'éducation et à la formation tout au long de la vie, et une éducation démocratique de l'enfance et de la jeunesse : L'éducation et la formation tout au long de la vie ne peuvent être cantonnées aux seules exigences de la rentabilité professionnelle. La Ligue mettra en oeuvre tous les moyens adaptés pour que chaque citoyen puisse bénéficier des pratiques formatives qui l'intéressent et qu'il puisse bénéficier de la valorisation de l'expérience sociale et associative. Le pilier de l'éducation et la formation tout au long de la vie est une éducation et formation de base, dispensée par l'Ecole et les différents acteurs éducatifs de l'enfance et de la jeunesse.

2- Pour l'exercice de la citoyenneté sur tous les territoires et la promotion de l'engagement bénévole et associatif : La démocratie participative est indissociable de la démocratie délibérative. La promotion permanente de l'engagement et du bénévolat associatif sont les compléments obligatoires des initiatives institutionnelles.

3- Pour reconnaître et favoriser l'expression de la diversité et lutter contre toutes les formes de discriminations : Cet objectif vise toutes les questions du pluralisme, de la pluralité des cultures, des dominations et des injustices sociales.

4- Pour la prise en compte de l'environnement et du développement durable à la Ligue et dans notre société : Après une phase nécessaire de la mise en oeuvre d'une culture de l'environnement et du développement durable à la Ligue, nous devons mettre en place une stratégie de type « agenda 21 » à la ligue de l'Enseignement : gestion de nos équipements, fonctionnement et gestion de nos sièges, actions de solidarité internationale, mise en oeuvre dans nos secteurs d'activité (tourisme social et associatif durable), dans notre projet éducatif, etc.

3/ La continuité éducative à la Ligue : Des principes communs

L'action éducative de la Ligue de l'Enseignement est menée au travers de tous ses champs d'intervention : éducation, culture, sports, loisirs, vacances, classes de découverte... La Ligue de l'Enseignement développe en conséquence une politique globale en direction de l'adulte, de la famille, de la jeunesse et de l'enfance.

Le principe de continuité éducative s'applique quel que soit le temps, le lieu. La volonté éducative de la Ligue est à la fois de permettre à chaque individu d'être en capacité de réussir sa vie et son épanouissement personnel et de devenir un citoyen libre et autonome. A cette fin, elle est particulièrement soucieuse d'égalité des chances et de réduction des inégalités.

Les actions qu'elle mène, ont pour ambition d'aider à donner à l'individu les outils permettant à sa personnalité tout entière de s'éveiller et de s'affirmer.

Pour cela, il sera nécessaire :

- **D'AGIR POUR LA LAICITE**
- **DE FAVORISER UN FONCTIONNEMENT DEMOCRATIQUE**
- **DE FAVORISER L'AUTONOMIE ET LA SOCIALISATION**
- **DE FAIRE VIVRE LA MIXITE SOCIALE**
- **DE DEVELOPPER LA FORMATION**
- **D'ETRE ACTEUR DE L'ECONOMIE SOCIALE**
- **D'AGIR DANS LE CADRE D'UN TOURISME DURABLE**

1- AGIR POUR LA LAICITE :

- Reconnaître à tout le droit à la diversité dans le cadre républicain.
- Respecter les choix individuels et ne privilégier aucune conviction particulariste.
- Faire découvrir et connaître la laïcité comme support du « vivre ensemble » et principe d'organisation politique d'une république démocratique.

2- FAVORISER UN FONCTIONNEMENT DEMOCRATIQUE

- Permettre d'avoir une attitude responsable : respecter l'autre dans son individualité, son intégrité, ses différences, tout en respectant les règles de vie collective.
- Aider tout individu à mieux maîtriser son milieu de vie et développer ses capacités d'analyse critique.
- Reconnaître à tout individu la fonction de citoyen et lui permettre d'acquérir la capacité de participer aux réflexions et décisions collectives

3- FAVORISER L'AUTONOMIE ET LA SOCIALISATION :

- Permettre l'affirmation de la personnalité de chacun, son esprit d'initiative, son esprit critique, ses capacités créatives, sa responsabilité.
- Favoriser l'émancipation pour que chacun soit libre, autonome et indépendant, dans le respect des autres.
- Favoriser les solidarités sociales, économiques, les libertés, le sens des responsabilités individuelles.
- Permettre à chacun d'être un individu lucide, capable :
 - a. De vivre dans la société telle qu'elle est,
 - b. D'y vivre tout en la critiquant,
 - c. De se donner les moyens d'agir sur elle pour l'améliorer et la transformer.

4- FAIRE VIVRE LA MIXITE SOCIALE :

- Pour que nos activités soient des vecteurs de mixité sociale :
 - a. Faciliter l'accessibilité de nos activités à toutes les catégories sociales,
 - b. Faire obstacle à tout type de discrimination,
 - c. Faciliter l'accueil des personnes en situation de handicap.

5- DEVELOPPER LA FORMATION :

- Préparer les militants à participer à la réalisation de projets.
- Favoriser l'accès à nos formations des personnes qui aspirent à un développement personnel dans le cadre d'une démarche citoyenne.
- Transmettre et faire partager le projet éducatif de la Ligue.
- Promouvoir et faciliter l'accès à la prise de responsabilité sociale et éducative.

6- ETRE ACTEUR DE L'ECONOMIE SOCIALE :

- Assumer pleinement notre fonction d'entrepreneur de l'économie sociale et de gestionnaire, acteur à part entière de l'économie.
- Prêter une attention particulière à la formation du personnel et aux conditions de travail.
- Favoriser l'intégration de personnel en situation d'insertion sociale.
- Favoriser l'économie locale dans le cadre du développement durable des territoires.

7- AGIR DANS LE CADRE D'UN TOURISME DURABLE :

- Organiser nos projets et notre fonctionnement en respectant les principes du programme CED : Citoyenneté-Environnement-Développement.
- Faire en sorte que le secteur vacances de la Ligue de l'Enseignement agisse pour un tourisme durable, respectueux des habitants et de l'environnement.
- Favoriser les relations commerciales relevant des pratiques du commerce équitable

➤➤➤ PARTIE 2 : PROJET EDUCATIF GENERAL DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT APPLIQUES AUX CENTRES DE LOISIRS, VACANCES POUR ENFANTS ET ADOLESCENTS ET VACANCES FAMILIALES ET AUX CLASSES DE DECOUVERTE :

Les champs d'intervention de la Ligue couvrent tous les temps et toutes les activités, qu'il s'agisse des temps de loisirs (centres de loisirs, accueils du matin, du midi, de l'après-midi) ou qu'il s'agisse des temps de vacances (vacances familiales, centres de vacances pour enfants et adolescents) ou qu'il s'agisse des temps scolaires (classes de découverte et voyages scolaires). Ainsi la Ligue de l'Enseignement affirme sa volonté de répondre aux besoins sociaux par des stratégies de développement local et la défense des droits aux loisirs et au départ.

Tous ces temps sont aussi des temps privilégiés d'éducation, ils ne peuvent donc être exclusivement réduits à des temps de consommation.

Dans ses diverses interventions la Ligue favorise les initiatives (appui, conseil, formation), agit en co-réalisateur d'un programme public, répond aux besoins de ses adhérents, organise des prestations de service, assure des missions et des délégations de service public.

Pour faire vivre cette conception, la Ligue développe des partenariats avec :

- des acteurs de l'école pour que celle-ci donne le goût aux jeunes et offre la possibilité de la découverte (voyages scolaires, classes de découverte, séjours linguistiques).
- des associations, des collectivités locales pour l'organisation de loisirs quotidiens de proximité.
- Des responsables associatifs et des collectivités dans le domaine du tourisme pour contribuer au développement local, économique, social et culturel.
- des associations, des collectivités territoriales, des comités d'entreprises, des mutuelles et des organismes sociaux pour répondre aux besoins des jeunes et des familles pendant les vacances par l'organisation et la gestion :
 - d'activités et de programmes locaux : opération sport, école ouverte, Ville Vie Vacances Solidarité Internationale,
 - de projets s'inscrivant dans des politiques territoriales : Contrats Temps Libre, Contrats Educatifs Locaux
 - de centres de loisirs, de centres de vacances de jeunes ou de familles, de séjours en France ou à l'étranger.

Nos champs d'intervention

➤➤➤ Les Centres de Loisirs :

Les temps « libres » des enfants sont beaucoup plus importants que ceux de leurs parents. Il a donc fallu créer des temps et des lieux qui permettent la prise en charge des enfants et des jeunes. Ces temps et ces lieux peuvent être multiples : le matin avant le début de l'école, le midi pendant le temps de repas et avant la reprise de la classe, la fin d'après-midi après l'école, le mercredi, la fin de semaine et les périodes de vacances scolaires. Ces temps et ces lieux sont dénommés centres de loisirs.

Le centre de loisirs est un lieu de loisirs, d'épanouissement, d'apprentissage, de socialisation, de citoyenneté. Ce n'est pas qu'une « garderie ». Le centre de loisirs est conçu pour permettre un accueil éducatif de qualité, grâce à des équipes spécialement formées. Il se déroule sur la commune et est vecteur d'actions propres, d'orientation, d'information et d'écoute auprès des enfants, des familles et des élus. Il offre un choix d'activités selon le projet local, dans un environnement bien identifié et assurant la lisibilité du temps et de la fonction de loisirs. Ceci est particulièrement important lorsque c'est un établissement scolaire qui sert de structure d'accueil.

L'enfant a besoin d'activités éducatives à travers le jeu. Pour son équilibre il a aussi besoin « d'inactivité », chacun peut choisir son rythme et se donner du temps pour jouer, pour rêver. Le centre de loisirs est organisé en fonction des jeunes accueillis : enfants d'âge maternel, enfants, adolescents.

La mise en place d'un centre de loisirs répond à différents souhaits ou projets :

- sa proximité et son coût - avec l'objectif d'en faciliter l'accès à toutes les familles.
- le développement de l'animation de la cité - avec une implication des enfants et des jeunes dans la vie de leur commune.
- le développement du lien social, par la contribution à une citoyenneté active principalement de proximité : participation à la vie locale, aux événements locaux, au conseil municipal de jeunes...
- La facilitation de l'emploi des jeunes sur la commune ou le territoire d'implantation.
- la mise en oeuvre du principe de la continuité éducative entre les différents lieux et moments de vie de l'enfant ou du jeune.

La Ligue de l'Enseignement se situe en partenaire actif de la commune, inscrivant son projet dans le cadre de l'aménagement global du temps de l'enfant sur la commune, et devient ainsi un véritable acteur d'économie sociale locale.

Le Centre de Loisirs est ouvert à tous. Il doit participer à l'éducation de l'enfant qui nous est confié.

Pour cela, il doit permettre, par son fonctionnement, dans le respect de nos finalités éducatives globales :

- Le développement des relations éducatives.
- le développement des capacités d'analyse critique par la liberté d'expression individuelle et les échanges collectifs.
- L'épanouissement de l'enfant par le jeu et la pratique d'activités diverses (culturelles, sportives, artistiques, scientifiques...).
- La découverte de l'environnement naturel, social, culturel et géographique, du lieu de vie de l'enfant.
- Le développement d'activités créatives.
- L'apprentissage de techniques.
- La participation à la vie de la cité, par l'intégration et même l'initiative, à des manifestations du quartier, de la commune. Le centre de loisirs pourra jouer un rôle fédérateur et de transversalité de la vie locale.

L'équipe éducative doit donc tout mettre en oeuvre pour répondre aux droits, aux besoins et aux aspirations des enfants et des jeunes, en n'oubliant jamais que, si ceux-ci ont des droits, ils ont aussi des devoirs. Elle doit donc faire en sorte que les uns et les autres soient toujours respectés.

Le Centre de Loisirs doit pouvoir garantir à l'enfant et au jeune :

- des conditions de vie assurant harmonieusement son développement physique, affectif et moral.
- une nourriture équilibrée et de qualité.
- des conditions de sécurité.
- le respect des rythmes de vie propres à chacun.
- le respect de l'individu.
- le droit à la liberté, la dignité, dans le cadre du respect de l'autre.
- le centre de loisirs doit permettre à l'enfant de s'émanciper et d'être acteur de ses loisirs.
- le droit au plaisir : c'est le moteur essentiel de tous les moments dans nos centres de loisirs.

Les centres de loisirs et les centres de vacances sont des temps et des lieux complémentaires. Pour un épanouissement complet de l'enfant, pour faciliter sa socialisation et pour lui permettre la découverte d'environnements nouveaux, l'organisation de séjours de vacances, pendant ou en dehors du centre de loisirs sera activement recherchée.

➤➤➤ Les vacances pour enfants et adolescents :

Le centre de vacances accueille, des enfants ou des adolescents, venus vivre, et pratiquer ensemble des activités ludiques, sportives, culturelles, artistiques. Il est ouvert à tous.

Le centre de vacances doit participer à l'éducation du jeune qui nous est confié en favorisant son épanouissement complet, en facilitant sa socialisation et en lui permettant la découverte d'environnements nouveaux. Le centre de vacances permet la construction d'une démarche citoyenne grâce à la vie en collectivité.

L'équipe éducative doit donc tout mettre en oeuvre pour répondre aux droits, aux besoins et aux aspirations des enfants et des jeunes en n'oubliant jamais que, si ceux-ci ont des droits, ils ont aussi des devoirs. Elle doit donc faire en sorte que les uns et les autres soient toujours respectés.

Le centre de vacances doit permettre, par son fonctionnement, dans le cadre de nos finalités éducatives globales :

- le développement des relations éducatives.
- le développement des capacités d'analyse critique par la liberté d'expression individuelle et les échanges collectifs.
- l'épanouissement de l'enfant par le jeu et la pratique d'activités diverses (culturelles, sportives, artistiques, scientifiques...).
- la découverte de l'environnement, naturel, social, culturel et géographique du lieu de vie de l'enfant.
- le dépaysement qui rompt avec la routine et avive la curiosité.
- le développement d'activités créatives.
- l'apprentissage de techniques.

Le centre de vacances doit aussi pouvoir garantir au jeune :

- des conditions de vie assurant harmonieusement son développement physique, affectif et moral.
- une nourriture équilibrée et de qualité.
- des conditions de sécurité.
- le respect des rythmes de vie propres à chacun.
- le respect de l'individu.
- le droit à la liberté, la dignité, dans le cadre du respect de l'autre.
- le centre de vacances doit permettre à l'enfant de s'émanciper et d'être acteur de ses vacances, notamment en participant au choix de ses propres vacances.
- le droit au plaisir : c'est le moteur essentiel de tous les moments dans nos centres de vacances.

Les centres de vacances pour enfants et adolescents organisés par la Ligue de l'Enseignement sont des temps et des lieux de mise en oeuvre de la mixité sociale. Ils sont ouverts à tous les enfants et les jeunes, y compris ceux relevant d'institutions ou faisant l'objet de tutelles. Leur participation à nos séjours se fait en partenariat avec les services spécialisés en charge de ces jeunes.

➤➤➤ Les Vacances Familiales :

Le Tourisme social et associatif a été porté par les mouvements d'éducation populaire, les associations, les comités d'entreprise et les collectivités territoriales. Il a été accompagné et soutenu par les pouvoirs publics. Après s'être préoccupé prioritairement des enfants et des adolescents, il s'est ensuite intéressé aux vacances familiales, dans le prolongement de ses missions. Les formules d'accueil touristique traditionnelles, en particulier celles de l'hôtellerie étaient inaccessibles notamment pour des raisons financières, mais aussi parce qu'il n'était pas conçu pour l'accueil de familles et en particulier l'accueil d'enfants en bas âge. Les séjours familiaux permettent à toutes les composantes de la famille, par le biais des maisons familiales et des villages de vacances, de vivre un séjour en commun, à leur rythme, selon leurs désirs. Il est en particulier conçu pour « libérer » la mère de famille des tâches quotidiennes, grâce aux formules de la pension complète.

D'autre part, le tourisme familial permet le partage des valeurs sociales, culturelles et éducatives. Les séjours familiaux proposés par La Ligue doivent permettre à l'adulte seul comme à tout membre de la famille (couples avec ou sans enfants, grands-parents, petits enfants, familles monoparentales) de se retrouver, de partager du temps et de se ressourcer tout en s'ouvrant aux autres. Quel que soit le mode d'organisation de la famille, tous ses membres sont les bienvenus à la Ligue où ils trouveront des propositions adaptées à leurs souhaits et à leurs besoins. Nos équipes, spécialement formées, proposent des programmes d'activités qui s'appuient sur un concept à la fois ludique et éducatif, et qui concernent toutes les tranches d'âges composant la famille. Des activités intergénérationnelles seront proposées.

La Ligue affirme que les séjours de vacances qu'elle organise sont vecteurs de mixité sociale et d'éducation à la citoyenneté. Dans ce cadre, elle accueille dans ses Villages de Vacances tous les publics sans discrimination d'origine ethnique, sociale, culturelle, religieuse, ou de handicap.

Développer les relations entre vacanciers, générer la convivialité, développé du lien social sont les principaux objectifs de nos équipes d'animation.

Les activités doivent permettre aux résidents de pouvoir s'ouvrir sur l'environnement proche

- découvrir l'environnement humain : artisanat, activités économiques locales...

- découvrir le patrimoine : histoire, folklore, gastronomie...

- découvrir la faune, flore...

L'organisation des séjours permettra le « vivre ensemble » : les animateurs développeront des capacités d'adaptation aux différents publics accueillis.

Les centres de vacances privilégient l'emploi régional et les partenariats avec les entreprises locales. Grâce à leur action éducative, ils participent au développement d'un tourisme respectueux des habitants, de l'environnement et des sites.

La rigueur de la gestion et nos savoirs faire permettent l'amélioration constante de nos réalisations et la garantie de prix « tout compris ».

D'autre part, la Ligue de l'Enseignement participe activement à de nombreuses actions de solidarité. Elle est ainsi l'un des acteurs importants de la Bourse Solidarité Vacances, du Vivathlon, des opérations Vacances Ouvertes, Tandem ou Educ'action, par exemple. Elle réalise régulièrement dans ses Villages de vacances des travaux d'aménagement et de mise aux normes d'accessibilité pour les handicapés.

ANNEXES DU PROJET EDUCATIF VACANCES

➤➤➤ 1/ Notre organisation :

La Ligue de l'Enseignement assume quatre missions :

- La fédération d'initiatives dans le domaine des séjours éducatifs, des loisirs, des vacances et du tourisme : impulsion, appui, formation, valorisation.
- L'organisation d'un réseau national cohérent permettant sur l'ensemble du territoire :
 - D'organiser des séjours adaptés aux besoins,
 - D'assurer l'inscription à ces réalisations particulières et à celles de l'ensemble du réseau,
 - De garantir la qualité, la visibilité (labels, chartes graphiques),
 - De favoriser les coopérations, de renforcer la Centrale de Réservation commune, permettant l'articulation entre régions d'accueil et régions de départ, fédérations producteurs et fédérations diffuseurs, évitant doubles emplois, et permettant une démultiplication de notre présence sous forme de partenariats à divers niveaux.

- La gestion et le développement de centres d'accueil, véritables entreprises de l'économie sociale, contribuant à l'équilibre général et à la pérennité du mouvement « Ligue ».
 - en participant à une juste hauteur aux charges communes à tous les secteurs d'activités,
 - en dégagant des moyens pour des actions entrant dans son programme,
 - en répartissant équitablement les produits.

- La dynamique et la présence du mouvement Ligue :
 - pour peser avec des partenaires sur des politiques publiques et des mesures sociales permettant de contribuer à l'accessibilité aux vacances et aux loisirs et à la diminution des inégalités, pour préciser les conditions d'un engagement volontaire contribuant à retisser le lien social. Annuellement, plus de 6 millions de mineurs sont accueillis en centres de vacances et en centres de loisirs. La direction et l'animation de ces séjours ne peut être assurée, en très grande majorité, que par des « occasionnels », principalement des enseignants, des lycéens et des étudiants qui s'engagent volontairement pendant quelques semaines auprès de ces enfants et jeunes. Ces fonctions remplissent deux missions essentielles : d'une part, pour ces animateurs, il s'agit d'une première possibilité d'insertion sociale par une prise de responsabilité en tant qu'animateur. D'autre part, pour les enfants et les jeunes, il s'agit de pouvoir bénéficier d'animateurs en nombre suffisant sur une période de l'année très courte. L'actualité récente a montré la fragilité du statut juridique de ces « occasionnels » (annexe II de la convention collective de l'animation). Aussi, la Ligue de l'Enseignement revendique un statut spécifique, défini réglementairement, qui se situera en dehors du droit du travail.

 - pour faire reconnaître la place entière de l'économie sociale comme moyen original d'entreprendre, de contribuer à l'emploi et au développement,

 - pour faire reconnaître et dynamiser le tourisme social et associatif par la participation au développement durable régional.

➤➤➤ 2/ Le Tourisme Social et Associatif : un indispensable trait d'union

Notre société ne peut fonctionner sur un modèle de société binaire où les activités rentables relèveraient de l'entreprise et où la réponse aux besoins sociaux non rentables relèverait du service public ou de la « charité » individuelle ou collective parcimonieusement aidée

L'engagement de pionniers, les efforts de professionnels ont donné naissance aux classes de découverte et voyages scolaires, mais aussi à l'organisation et la gestion de centres de loisirs, de séjours de vacances collectives pour enfants et adolescents, et de séjours familiaux en France ou à l'étranger, et permit le développement d'une économie sociale originale. Le

tourisme social et associatif démontre son extraordinaire capacité à répondre à des besoins fondamentaux par des stratégies de développement local et de défense du droit aux loisirs.

Le Tourisme Social et Associatif est un exemple de la réussite de la conjugaison entre des objectifs sociaux et un nécessaire réalisme de gestion, s'appuyant sur un partenariat avec les politiques publiques qu'elles soient nationales ou locales. Quelques données chiffrées illustrent cette réalité :

- 3 milliards d'€uros investis dans la pierre entre 1974 et 1998, dont les 2/3 autofinancés,
- 1 milliard d'€uros de contributions directes annuelles à l'économie locale,
- 20 000 emplois à temps plein et plusieurs dizaines de milliers d'emplois saisonniers.

Le Tourisme Social et Associatif permet la combinaison d'une valeur ajoutée économique, principalement dans le cadre du développement local, à une valeur ajoutée sociale.

Sa fonction, son rôle méritent une reconnaissance à tous les échelons de la société, que ce soit par ses retombées économiques ou que ce soit en termes de politiques sociales pour permettre le départ en vacances du plus grand nombre.

La Ligue de l'Enseignement tient toute sa place au sein de coordinations telles que la Jeunesse au Plein Air ou de l'Union Nationale des Associations de Tourisme. Elle relaie toutes les actions à caractère politique ou revendicatif, en particulier dans le cadre de la déclaration commune entre l'UNAT et les grandes centrales syndicales.

Le secteur classes de découverte et vacances de la Ligue est reconnu par les différentes instances éducatives comme un partenaire important pour son apport complémentaire à l'éducation nationale et aux politiques éducatives territoriales. Il doit être reconnu, en tant qu'organisation d'économie sociale, comme un acteur à part entière du tourisme.

Sa double réalité lui permet de favoriser l'égalité des chances et la réussite scolaire. Par l'accessibilité aux activités de loisirs et de vacances, elle aide à l'intégration et à l'épanouissement de tous.

La Ligue de l'Enseignement est un des acteurs majeurs du Tourisme Social et Associatif. Le Tourisme Social et Associatif s'appuie sur trois caractéristiques qui en font ses fondements :

- son objet social : il a été créé pour permettre le départ en vacances du plus grand nombre,
- son rôle d'aménageur du territoire : ses centres d'accueil représentent plus de 500 000 lits répartis sur l'ensemble du territoire, en montagne, en milieu rural et en bord de mer,

- sa contribution économique, que l'on peut évaluer, rien que pour la Ligue de l'Enseignement à 380 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2003 et des milliers d'emplois.

Le Tourisme Social et Associatif est sans doute l'une des illustrations les plus marquantes, mais souvent ignorée de ce que peut être l'économie sociale et solidaire. C'est aussi un véritable moteur du développement local. S'il a été à l'origine de la démocratisation des vacances en France depuis 1950, il n'en continue pas moins d'être à la pointe de la modernité par une offre très diversifiée, tant au niveau de ses contenus que de sa localisation et une grande polyvalence des accueils.

Le Tourisme Social et Associatif se caractérise aussi par la diversité de ses propositions, d'accueils et de contenus. La Ligue de l'Enseignement en est un des principaux acteurs : séjours de vacances pour enfants et adolescents (400 000 enfants), classes de découverte (500 000 jeunes accueillis en dehors des vacances scolaires), villages de vacances. Sa gestion désintéressée, lui permet, encore aujourd'hui, de pouvoir accueillir des familles à revenus modestes, voire en difficultés, dans un contexte de mixité sociale.

Il se veut ouvert à tous, sans être réservé à telle ou telle catégorie sociale. Les excédents dégagés par une saine gestion ne contribuent pas à l'enrichissement d'individus, mais sont totalement réinvestis dans le cadre du projet associatif.

Il est toujours d'actualité puisqu'une étude révélait que pendant l'été 2003 seulement 55 % des français pouvaient partir en vacances. Le CREDOC a montré que 3 millions d'enfants ne partaient pas tous les ans en vacances. Un enfant sur deux, de famille monoparentale ne part pas en vacances. Une étude de la Direction du Tourisme a montré que 32 % des français ne partaient ni en vacances, ni en week-end pendant 2 années consécutives. Sans l'existence du Tourisme Social et Associatif les non départs concerneraient la moitié de la population ! Le Tourisme Social et Associatif est donc un acteur incontournable de la politique sociale des vacances.





➤➤➤ Poser la question de l'existence d'une éthique laïque est, aujourd'hui, d'autant plus indispensable que notre société est confrontée à des conceptions et des comportements différents sur la façon d'y vivre ensemble. Ce n'est sûrement pas par hasard si l'utilisation du mot éthique a largement remplacé celui de morale. Mais le passage à la référence d'un mot venant du grec à celui émanant du latin, ne simplifie pas les choses. L'utilisation du mot morale, qui définit « un ensemble de règles de conduite, de relations sociales, qu'une société se donne et qui varient selon la culture, les croyances, les conditions de vie et les besoins de la société », semble, en effet, faire peur, dans une société en mutation soumise aux effets de la mondialisation. Pour autant, faire référence à « une doctrine du bonheur des Hommes et des moyens d'accès à

cette fin », ne peut suffire à masquer les conflits sur les conceptions de la morale.

➤➤➤ Notre société est confrontée à de nouvelles questions sur ce plan, allant des revendications de l'expression publique de sa propre morale individuelle aux problèmes posés par la science dans l'utilisation de ses découvertes, en particulier dans le domaine génétique (clonage, OGM...). De plus, notre société ne peut ignorer qu'existent, dans le Monde comme en son sein, des conceptions différentes sur les valeurs et les visions de la vie en commun de celles qu'elle a pu longtemps considérer comme « universelles ».

Mais, pour que les personnes puissent vivre fraternellement au sein d'une République démocratique, **il faut des règles communes de civilité** sur lesquelles tous s'accordent. Ces règles doivent non seulement permettre la coexistence, mais aussi être des instruments d'élaboration, de partage et de coopération. Cela n'est pas le cas aujourd'hui ni dans notre pays, ni a fortiori dans le monde. Si, en France, la laïcité a permis une modernisation de la vie publique qui est essentiellement accomplie sur le plan institutionnel, juridique et politique, le « vivre ensemble » de personnes qui ne partagent pas les mêmes convictions éthiques ni les mêmes croyances religieuses, n'est pas sans poser de problème. Or, il n'existe pas de « textes officiels » sur la morale ou l'éthique laïque. Le législateur s'est, d'ailleurs bien gardé de proposer une définition de la laïcité, tant en 1905, en adoptant la Loi de séparation des Eglises et de l'Etat, qu'en 1945, en déclarant que notre République était laïque.

Aussi, tout citoyen est libre de son approche particulière. **Il existe donc un grand nombre de définitions de la laïcité.** Elles font appel, en proportions variables, à l'étymologie, à la loi et à l'histoire. Peut-on aujourd'hui en proposer une définition positive ? Serait-il judicieux de tenter une synthèse en puisant dans notre patrimoine aussi divers que contradictoire ? A coup sûr, elle ne ferait pas l'unanimité, aucune ne l'a jamais faite. La multiplicité des propositions est plutôt un atout, un gage de non-dogmatisme, le reflet d'une vraie liberté de réflexion et d'expression démocratique. Mais cette multiplicité de définitions présente un risque de banalisation de la laïcité dans une démocratie minimale où la tendance est forte de remplacer les devoirs individuels par des obligations collectives pour faire face aux préoccupations de protection ou d'élargissement des libertés privées et aux affichages beaucoup plus visibles des appartenances et des modes de vie individuels.

Notre société doit prendre en compte ces contradictions et ces situations conflictuelles. Pour éviter les risques d'affrontements violents, **il est donc nécessaire et urgent qu'un véritable débat démocratique permette de se mettre d'accord sur la société que nous voulons et de rappeler les principes et les pratiques qui la fondent.**

➤ ➤ ➤ **Quelle éthique laïque ?**

La question de l'éthique ou de la morale laïque est difficile.

Il n'existe aucun « texte officiel » pour y répondre. Si la laïcité est le cadre commun, la règle qui s'impose à tous, elle vise aussi à une morale à part entière. En fait, on peut distinguer trois niveaux :

- celui des règles d'organisation, pour l'essentiel juridiques, communes à toutes la société, et qui organisent le pluralisme des options religieuses et morales,
- un deuxième niveau, qu'on appellera par convention celui de la morale, est celui des règles de vie qui devraient être partagées, alors qu'elles se présentent essentiellement comme pluralistes dans notre société,
- enfin le niveau proprement éthique est celui du sens que chacun donne à sa propre vie, de la manière dont il choisit de construire un monde de valeurs de référence.



➤➤➤ Si la laïcité est de plein droit une notion du premier niveau, elle l'est de manière moins évidente pour les deux autres. Certains pensent qu'une morale laïque est indispensable pour soutenir la laïcité institutionnelle, d'autres estiment qu'il convient de respecter la distinction des niveaux et qu'il vaudrait mieux parler de morale humaniste.

Enfin, la possibilité de définir une éthique laïque fait l'objet de nombreux débats. La prise en considération d'un principe, d'un dispositif institutionnel de laïcité qui articule le pluralisme des groupes identitaires, religieux ou non, avec la multiplicité infinie des individus, et l'unité d'un Etat, totalement séparé des religions, par la seule unicité de la loi et du droit, conduit ainsi à une difficulté de méthode.

En effet, pour accepter ou établir ces règles, toutes et tous doivent s'accorder sur des jugements communs de valeur, ce qui ne va pas de soi et ne peut être que le résultat d'un débat démocratique. Car la laïcité pose aussi le principe d'égalité de traitement vis-à-vis des diverses prescriptions religieuses, agnostiques ou athées en matière de règles de conduite.

Il existe donc plusieurs figures du « bien » et de valeurs relevant des représentations « privées » et non communes à toutes et à tous, mais qui, en démocratie doivent être respectées à la seule condition d'être « respectables », c'est-à-dire conformes aux libertés fondamentales et à la dignité des personnes.

S'il a été expliqué l'opportunité de ne pas donner une définition précise de la laïcité, il est nécessaire d'indiquer ce qu'elle ne doit pas être si l'on veut pousser plus loin la réflexion sur une éthique laïque.

➤➤➤ La laïcité ne saurait être une option spirituelle particulière. Elle est la condition de l'existence de toutes. Elle s'intéresse évidemment aux questions du sens que chacun donne à sa vie car elle les laisse toutes ouvertes. Non pas dans une perspective où tout se vaut, où tout est égal, mais dans la quête d'une société où chacun puisse vivre dans le respect de lui-même et des autres. Ce qui pose une exigence de lucidité et de sincérité. L'attitude laïque ne peut se satisfaire du rappel incantatoire de grands principes, elle est une éthique du débat qui permet à tous de pouvoir débattre de tout avec tout le monde.

Cela exige, à la fois, l'affirmation de convictions profondes et l'exercice de cette faculté si riche de l'esprit : le doute, qui revient ici à considérer qu'il peut y avoir une part de vérité chez l'autre qui permet l'enrichissement de ses propres positions. Cela nécessite pour chacun une quête permanente de la vérité sans jamais être certain de l'avoir trouvée et en se méfiant de ceux qui, prétendant l'avoir fait, voudraient l'imposer de façon autoritaire.

➤➤➤ **La laïcité ne peut pas se résumer à la neutralité ou à la tolérance.** L'instauration de la tolérance au XVI^e siècle a été une avancée décisive, mais encore insuffisante car tolérer la diversité, c'est l'accepter faute de mieux, comme un moindre mal, mais un mal tout de même. C'est se donner la grandeur illusoire de concevoir que l'erreur puisse s'exprimer. La tolérance est par ailleurs fragile car elle peut être retirée par ceux qui vous l'accordent, comme l'a démontré la révocation de l'Edit de Nantes. La réduction de la laïcité à la neutralité est aussi un risque d'appauvrissement du débat démocratique et de l'émancipation individuelle. Pour Jaurès « la plus perfide manœuvre des ennemis de l'école laïque, c'est de la rappeler à ce qu'ils appellent neutralité, et de la condamner par là à n'avoir ni doctrine, ni pensée, ni efficacité intellectuelle et morale ». Ferdinand Buisson le résume en disant : « Ils veulent dire : soyez nuls ». Pour garantir aujourd'hui la meilleure façon de préserver un fonctionnement social harmonieux, un débat démocratique doit s'instaurer pour que, à défaut d'une définition de la laïcité, soit adoptée par le Parlement une « **charte laïque des comportements** » permettant

que soient mis en œuvre « des accommodements raisonnables », respectueux de la diversité et conformes à l'intérêt général.

➤➤➤ **Ne pas se méprendre sur la notion « d'espace public ».** La formule est d'usage courant. Elle fait partie de ces fausses évidences, comme la citoyenneté ou la démocratie, dont la fréquence et la diversité des utilisations cachent mal l'incertitude de la définition. **L'espace public, dans son acception juridique et politique** doit être neutre, en tous cas impartial, au service de l'intérêt général et donc protégé et indépendant des interventions prosélytes de groupes spécifiques. Il est ce lieu où, comme l'écrit Jürgen Habermas, s'échangent des « intersubjectivités raisonnées ». **L'espace public au sens social** du terme ne peut pas, lui, être neutre, sauf à être vide ou saturé par une logique totalitaire. Les revendications identitaires ou les pratiques religieuses doivent pouvoir légitimement s'exprimer dans cet espace public commun, sans contrainte ni suspicion, aux seules conditions de respecter l'ordre public, les libertés fondamentales et l'intégrité des personnes. L'exercice du culte de son choix n'est pas restreint à l'intimité de la sphère privée mais constitue une liberté publique pouvant s'exercer librement dans les conditions parfaitement définies par la loi de 1905, selon la formule que « **La loi protège la foi aussi longtemps que la foi ne prétend pas dicter la loi** ».



Il peut être judicieux de préciser qu'au sein de l'espace public fonctionnent d'une part l'Etat qui garantit l'unité et l'homogénéité et d'autre part la société civile qui accepte et garantit la possibilité de l'hétérogénéité maximale, autrement dit, l'espace public lui-même est subdivisé. Dans un même lieu, l'école par exemple, les parents et les personnels ne sont pas soumis aux mêmes obligations. En effet les uns et les autres n'y ont pas le même statut.

➤➤➤ **L'intelligence de la laïcité dans sa complexité aide ici à construire la paix civile.** La laïcité s'inscrit dans le type d'Etat que postule la réflexion politique de la **longue tradition philosophique en France comme en Europe depuis le XIII^e siècle**, en particulier dans celle des « philosophes des Lumières » du XVIII^e siècle. La laïcité suppose un Etat dans lequel les religions deviennent une donnée facultative.

L'Etat républicain de la première séparation en 1795 l'a confirmée après avoir été tenté de conduire une

déchristianisation. Les religions instituées, les « Eglises » selon le titre de la loi de 1905, ont été définitivement privatisées par la promulgation de cette loi. Elles sortent du dernier lien organique avec l'Etat que leur accordait encore le statut de « culte reconnu ». Les associations religieuses dépendent désormais du droit privé pour mettre fin définitivement à tout risque de confusion Etat-Eglises sur lequel peut s'appuyer toute tentative d'instrumentalisation, d'où qu'elle vienne (des religions instituées pour obtenir de l'Etat que leurs prescriptions en matière de morale soient inscrites dans la loi et le droit de manière à renforcer leur magistère et donc leur pouvoir sur la société, de l'Etat en tentant de contrôler la société au moyen de religions instituées subventionnées pour leur fonctionnement, salariées en ce qui concerne leurs responsables du culte).

➤➤➤ **La laïcité est la réponse moderne à un problème très ancien :** comment assurer l'hétérogénéité et l'autonomie des individus, des groupes sociaux d'une part, et l'autonomie de l'Etat par rapport aux religions sans mettre en péril, d'autre part, la nécessaire unité et l'homogénéité de l'Etat, de manière à ce que chacun et chaque groupe trouve sa place et y soit reconnu. **Cette ambition de la laïcité au XXI^e siècle ne saurait s'imposer par la contrainte, elle ne peut être que l'émanation d'un débat démocratique** où les diverses conceptions seront débattues sereinement et raisonnablement, dans les deux sens du terme, c'est-à-dire, inspiré par la raison et guidé par la mesure.

La notion de morale laïque peut-elle avoir le même sens aujourd'hui qu'hier ?

Sous la III^e République, la notion de morale laïque, couramment utilisée, n'a jamais fait l'objet d'une définition officielle.



(Condorcet)

Elle se référait tantôt à la **morale commune**, tantôt à une **morale engagée**. En tant que morale commune, elle se présentait comme évidente et s'identifiait dans une large mesure à des normes de civilité, expression d'un conformisme social prolongeant l'héritage chrétien sécularisé.

Elle pouvait aussi être considérée comme un socle minimum, susceptible d'être diversement complété, enrichi ou fondé par chacun, à travers des démarches religieuses ou non religieuses. En tant que morale engagée, opposée aux prétentions cléricales de l'époque, elle aspirait au contraire à rompre avec le conformisme religieux ou social, se présentait comme évolutive, susceptible d'épouser à l'infini des idéaux de progrès, de raison et d'émancipation. A ce titre elle se projetait comme une morale complète, autosuffisante. Mais, sans que ceci soit parfaitement assumé, elle tendait alors à devenir la « morale des laïques », ceux-ci

étant identifiés à une tendance particulière au sein de la société française, sans d'ailleurs pouvoir se mettre d'accord sur les fondements de ladite morale laïque et sur les limites de leur « groupe » !

Les transformations du contexte socioculturel dans la deuxième moitié du XX^e siècle, caractérisées notamment par la crise des idéaux d'émancipation et de progrès et par la montée de l'individualisme moral, ont largement mis en cause ce double positionnement de la morale laïque et considérablement complexifié la problématique morale. La morale se présente désormais, d'une manière générale, comme moins normative, ce qui est en écho à une situation où les individus prétendent eux-mêmes choisir leurs propres normes que traduit le succès du terme « éthique ».

Parallèlement est pourtant ressentie de plus en plus la nécessité, contre les « incivilités », de réaffirmer des règles de base de la vie en société. Les Droits de l'Homme semblent s'imposer, d'autre part, comme la seule et unique référence pour penser les valeurs et les normes éthiques dans une société ouverte et

démocratique. Mais ceux-ci ne fournissent pas en eux-mêmes aux individus une conception morale entièrement structurée (code moral, système de sens), tout au plus

des principes négatifs (refus des discriminations, de la violence..), ou contradictoires : situation qui débouche sur des conflits de valeurs dès lors que les Droits de l'Homme sont repris et déclinés « en positif » à l'échelle des individus ou des groupes.

Le décrochage s'accroît entre les limites de ce que l'on ne doit pas faire, définies par les grandes prescriptions de la loi et du droit, donc par l'État, (homicides, viol, harcèlement, violences, vol, concussion, détournement) et la responsabilité de chacun, avec l'aide ou non de groupes de conviction, pour choisir la manière dont il entend conduire « sa vie bonne », en respectant à la fois les limites ci-dessus rappelées et les libertés de tous les autres (par exemple le choix du genre, le degré d'implication sociale, etc.).

Il y a bien désormais, avec le développement de l'individualisation et de

l'autonomisation parallèlement au développement du droit, deux niveaux de la vie morale entre limites générales et responsabilité individuelle, là où, jusque dans les années 1960, existait un seul niveau de prescriptions religieuses ou laïques qui indiquaient la « bonne conduite ». La République ne peut donc plus simplement fonctionner selon des prescriptions morales, qu'elles soient laïques ou religieuses. Par contre il existe, sinon une morale laïque, plutôt une manière laïque d'aborder les problèmes moraux. Par ailleurs, des modes souhaitables de fonctionnement, sinon des règles qui risqueraient de ramener à la prescription dont on cherche précisément à sortir, devraient être contenus dans la « **charte laïque des comportements** » évoquée dans la question précédente, pour une civilité régie par le partage d'une bonne intelligence laïque.

Existe-t-il un code de bonnes pratiques laïques ?



Il ne s'agit évidemment pas de définir un « catéchisme » des bonnes pratiques laïques, ou de tomber dans le piège d'une « morale laïque » uniquement inspirée par la raison, mais simplement de formuler

quelques propositions qui permettent une bonne intelligence de la laïcité comme principe d'une civilité commune.

➤➤➤ • **Il est nécessaire que chacun accepte de distinguer en lui-même l'individu privé,** avec son identité et l'identité collective dont il peut se réclamer, avec éventuellement les intérêts qui s'y attachent, et le citoyen, porteur du seul intérêt général. L'identité individuelle et les identités collectives ne sont pas illégitimes : elles demeurent subordonnées à une identité nationale englobante et à l'intérêt général qui est toujours autre chose et plus que la somme des intérêts particuliers. De plus, à juste titre, le droit ne reconnaît que les responsabilités individuelles.

➤➤➤ • **La liberté de conscience ne va pas sans liberté d'expression.** Le droit à l'irrespect s'impose. Dans une société laïque, le blasphème n'est pas un délit. Le reste est affaire d'appréciation et de responsabilité, mais les intimidations et les menaces ne doivent pas être tolérées, et moins encore l'autocensure qui en découlerait.

On a parfaitement le droit de penser et de dire du mal de tous les systèmes de pensée, de leurs carences, de l'écart croissant entre leurs vieilles réponses et les nouvelles questions, de leur tendance à combler cet écart par un tapage médiatique inversement proportionnel à leur influence réelle.

➤➤➤ • **Refuser de confondre les individus avec une catégorie générale.** La tendance à essentialiser les postures et les personnes doit être combattue. La laïcité interdit d'assimiler des événements, des idéologies, des traditions religieuses et les divers individus qui en sont porteurs à des cultures substantielles et englobantes. La laïcité oblige à s'en tenir à la singularité des faits, à la particularité des situations qui impliquent des personnes individuelles.

➤➤➤ • **S'interdire l'assignation.** Ce n'est pas parce qu'une personne vient de tel ou tel horizon géographique, linguistique, culturel ou religieux que pour autant elle doit rester ce qu'elle était : en bonne laïcité elle doit pouvoir choisir ou changer. Son vécu et son projet caractérisent son identité autant que son héritage : on doit donc s'interdire de l'assigner à ce qu'on croit être ses origines.

➤➤➤ • **Revendiquer un débat argumenté, rationnel, raisonné et raisonnable pour rechercher la vérité.** Il s'agit de faire la part des émotions, des sentiments, de rechercher toujours la différence entre opinions, connaissances, savoirs scientifiques.

De la même façon, interroger les convictions philosophiques, politiques ou religieuses pour savoir quel type de connaissance les fonde, paraît indispensable.

➤➤➤ • **Reconnaître pour relativiser.** Pour rester dans un système laïque, reconnaître, c'est mettre en relation une identité avec toutes les autres pour les inclure dans le concert républicain. La reconnaissance doit être double : envers les individus qui ont chacun une histoire et une identité collective parfois revendiquée, et l'histoire particulière de ces collectivités. Seule peut fonctionner une société où la reconnaissance de tous par tous et sa perpétuelle renégociation permet à chacun et à chaque groupe de trouver sa place. A défaut, la société se fige et la dissociation entre la société civile et la République s'amorce.

➤➤➤ • **Permettre de garantir une créativité et une productivité sociale** sans cesse renouvelées. La laïcité doit permettre de faire face à des demandes sociales originales, imprévues et dérangementes comme la demande de reconnaissance et l'importance croissante de l'autonomie individuelle et du principe de responsabilité sans commettre de déni de réalité en renvoyant ces demandes nouvelles à d'anciennes représentations pour lesquelles de vieilles réponses sont toutes prêtes.

➤➤➤ • **Assurer la paix civile et contribuer à la justice sociale.** Si la laïcité ne peut se résumer à la tolérance, elle ne peut s'en dispenser. Vivre en bonne intelligence suppose de s'accommoder autant que possible avec des comportements qui peuvent être irritants sans perdre de vue l'intérêt général, qui doit rester le guide et le moteur d'une société démocratique. Ainsi, s'il est légitime d'extérioriser ses convictions, on n'est pas obligé de le faire de façon provocatrice et agressive. Par ailleurs, la laïcité ne peut se cantonner au ciel des idées. La misère est sourde à l'égalité de droit, l'exclusion est

grosse de révoltes et le « vivre ensemble » paraît alors une provocation. La laïcité réclame donc la justice sociale, l'égalité de dignité et la lutte contre toutes les discriminations pour que soient, à la fois et dans le même temps, garanties l'expression de la pluralité des convictions et l'émancipation individuelle dans la paix civile. L'égalité de droits exige que soient aussi diminuées les inégalités de conditions. L'Etat ne peut laisser cette exigence à des œuvres caritatives ou faire simplement appel à la compassion par la voie médiatique, il doit mettre en œuvre des politiques sociales justes et adaptées.

➤➤➤ • **Ne pas perdre de vue la visée de l'universel et de l'universalisable.** Il ne s'agit pas de sous-estimer que la manière française de la laïcité n'est qu'une des nombreuses voies, sans doute plus systématique et moins pragmatique, pour définir un nouveau contrat social dans une société individualiste en recherche de solidarité face à une Union Européenne et à un monde qui ne sont pas des menaces mais des éléments à prendre en compte. Tous les pays gèrent une sorte de sécularisation en utilisant des voies qui leur sont propres. Si, pour la France, l'exigence d'une laïcité rigoureuse demeure une chance, elle n'est pas l'unique solution qui s'imposerait ailleurs comme ici. En revanche, tout « réenchâtement » de la République, passe par une mise en œuvre concrètement et au quotidien cette laïcité dans une République qui tient ses promesses.

La laïcité aura ainsi la force de l'exemplarité en Europe et dans le monde, surtout si on sait la présenter sans prétention sur la base de ses principes et si on l'enrichit des expériences positives des autres pays.



La république laïque peut-elle imposer une éthique commune à l'occasion d'actes civils ?



Les valeurs républicaines ont la particularité d'être inclusives et non exclusives. A travers ses monuments, ses rites, ses cérémonies, la République célèbre l'existence d'une communauté de citoyens libres et égaux en droit.

Ainsi, la cérémonie de remise des décrets de naturalisation est l'occasion de rappeler les termes de l'article 1er de la Constitution qui définit l'identité de la nation : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. »

L'égalité devant la loi a pour contrepartie nécessaire l'égal respect de la loi par tous. Même si la religion se définit par l'existence d'un dogme, c'est-à-dire de règles qui s'imposent absolument aux croyants, l'obéissance à ces règles n'est possible, dans une société laïque qui reconnaît le pluralisme religieux, que parce que la liberté de conscience et de religion est garantie par la loi civile.

Chacune des trois phrases de l'article 1er évoque la religion selon l'ordre des droits : 1) la République est laïque, donc la loi est indépendante de la religion ; 2) elle s'applique à tous sans distinction ; 3) et c'est à ces deux conditions que les croyances peuvent être respectées.

Les rituels ou les cérémonies qui marquent l'appartenance à la République ne s'opposent pas à ceux qui marquent l'adhésion à une croyance mais ils les dépassent parce que la paix civile est la condition nécessaire de la liberté de conviction philosophique, politique ou religieuse.

DANS LES ASSOCIATIONS OU LES CENTRES SOCIAUX, LES ACCUEILS DE LOISIRS OU DE SEJOURS DE VACANCES ET LES CENTRES DE FORMATION...

Comment ces organisations et ces lieux peuvent-ils contribuer à faire partager l'éthique laïque ?



Les associations sont d'une grande diversité et certaines affichent des références affinitaires, des valeurs clairement énoncées. D'autres privilégient un regroupement autour d'activités spécifiques ou techniques, elles assurent une réelle neutralité ou peuvent être liées à des sensibilités issues de l'histoire ou à leurs promoteurs.

Faire partager l'éthique laïque concerne les organisations qui ont fait le choix de l'affirmer dans leurs statuts. La laïcité doit aussi être garantie pour celles qui ont reçu ou qui remplissent une mission d'intérêt général par financement public. Ces dernières doivent, quels que soient leurs statuts, rejeter toute discrimination, toute démarche prosélyte à l'égard de leurs adhérents ou de leurs usagers.

Celles qui se réfèrent explicitement à la laïcité doivent favoriser un fonctionnement démocratique, l'émancipation et la socialisation des personnes et faire vivre la mixité sociale et culturelle. La mise en œuvre de cette ambition est de la responsabilité des responsables de l'association ou de l'équipe éducative pour l'accueil et l'animation des séjours de vacances ou du déroulement de la formation.

C'est donc la vie, le fonctionnement des activités et des instances de l'association qui doivent permettre la compréhension, la traduction et le partage de cette éthique laïque, notamment par :

- une appropriation des buts et du sens des actions menées,
- l'ouverture à la diversité (âge, culture, catégorie sociale ou origine), y compris dans les instances dirigeantes,
- une éducation, en actes, au respect de l'autre, à sa possibilité de participation aux débats et à la prise de décisions communes.

Réfléchir sur la laïcité

La parution récente de deux ouvrages de qualité suscite un débat de fond sur les différentes conceptions de la République et de la laïcité. S'agit-il de divergences inconciliables ? Ou bien de différences dans les modalités d'application ? Existe-t-il un intégrisme républicain ? Qu'est-ce donc que la laïcité ?

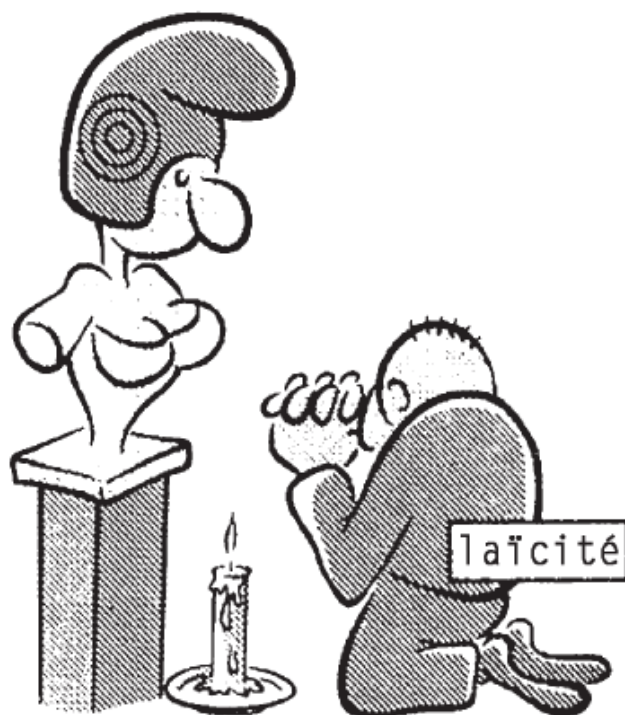
Deux des principaux auteurs ayant écrit sur la laïcité viennent de faire paraître des ouvrages qu'il semble opportun de confronter. Cette démarche est dans la nature même de la laïcité. Elle d'autant plus nécessaire que l'intérêt du public pour la laïcité va croissant. Et elle est légitimée par l'estime réciproque que se portent les deux auteurs, Jean Baubérot et Catherine Kintzler.

Jean Baubérot est titulaire de la chaire « Histoire et sociologie de la laïcité » à l'École pratique des hautes études (EPHE, Sorbonne). Auteur d'une bonne quinzaine d'ouvrages, il vient de publier *L'intégrisme républicain contre la laïcité* (Éditions de L'Aube). Catherine Kintzler est professeur de philosophie à l'université de Lille III. Après plusieurs années de travaux sur l'esthétique elle reprend ses études sur la laïcité dans un ouvrage synthétique *Qu'est-ce que la laïcité ?* (Éditions Vrin). Jean Baubérot et Catherine Kintzler tendent à incarner les deux grandes positions structurant le débat au sein du mouvement laïque, même si, comme toujours, il faut apporter des nuances à cette polarisation quelque peu réductrice.

S'il fallait absolument se risquer à réduire ces deux positions à deux expressions, ce serait peut-être pour Jean Baubérot « préférer une laïcité efficace à une laïcité absolutiste ». Il est généralement rejoint, avec des nuances, par les sociologues ayant travaillé sur le sujet : Martine Cohen, Françoise Champion, Jean-Paul Willaime... Catherine Kintzler s'attache pour sa part au « dispositif intellectuel » rendant possible la liberté de conscience pour tous. Et il faut citer ici en renfort Henri Pena-Ruiz qui a su s'imposer avec une dizaine de livres sur la même ligne de réflexion.

»»» Existe-t-il un intégrisme républicain ?

Pour Jean Baubérot le terme d'« intégrisme » a un usage scientifique très limité. « En revanche, aujourd'hui, celles et ceux qui se prétendent (à eux seuls) "républicains" qualifient très facilement d'"intégristes" ceux et celles qui n'ont pas l'honneur de leur plaire ». L'auteur se refuse à retourner le stigmate en qualifiant telle ou telle personne d'« intégriste républicain ». Il suppose les individus réels plus complexes que les stéréotypes qu'ils développent dans certains domaines. Et il se borne à dresser un « portrait-robot » du porteur d'une « vulgate » (traduction de la Bible en latin) fondée sur la simplification (la situation a une seule cause : l'intégrisme religieux) et la dramatisation (la République est en péril). Ce type de comportement est, selon l'auteur, contre-productif.



Pour Catherine Kintzler non plus, la laïcité ne doit pas faire l'objet d'un discours dogmatique. Elle précise: « *L'expression "intégrisme laïque" n'a pas de sens conceptuel ; elle ne peut désigner qu'une position sectaire qui prétendrait étendre le principe de réserve valide dans la sphère publique à l'ensemble de la société civile - ce qui reviendrait à interdire toute manifestation religieuse et toute liberté d'opinion affichée* ». Pour elle la laïcité « ne peut s'enseigner comme une évidence, car sa forme doxographique (ce que certains appellent l'intégrisme laïque) est tellement contradictoire et si ouvertement liberticide que seul un discours dogmatique peut la soutenir ». Si nos deux auteurs semblent d'accord pour récuser l'« intégrisme laïque », nous pouvons noter une différence de styles.

Plus familier chez Baubérot, plus ardu chez Kintzler (la « doxographie » est la collecte des diverses opinions sur un sujet donné). Mais ceci ne saurait suffire à les départager dans le cadre d'une confrontation d'idées.

Avançons dans notre double lecture.

Jean Baubérot porte un regard de sociologue et d'historien sur notre affaire. Il présente en historien la loi de séparation de 1905 dans quatre chapitres originaux et passionnants.

Il dresse en sociologue une liste implacable des « impensés de l'universalisme républicain » : l'égalité des sexes, la non-application des lois laïques outre-mer, les difficultés d'intégration de l'islam, les approches écornant les libertés dans le problème des sectes, la non prise en compte du caractère multiculturel de la société française, l'absence de prise en compte du regard porté sur la France par les pays étrangers. L'ardoise est lourde.

Nous sommes là devant une collecte de faits qui est la partie la plus forte du livre de Baubérot. Il souligne notamment comment la confusion entre universalisme et refus de la diversité empêche une lutte réelle contre les discriminations.

»»» Qu'est-ce que la laïcité ?

Autre point fort du travail de Baubérot : son action en faveur de la diffusion des idées laïques, et du terme même de laïcité, dans les milieux universitaires étrangers. Il est, avec Roberto Blancarte et Micheline Milot, à l'origine de la « Déclaration internationale sur la laïcité au XXI^e siècle » signée par plus de 250 universitaires. Mais Jean Baubérot est aussi « relaps » (« retombé dans l'erreur » dans le langage des théologiens) ! À l'origine de l'expression « laïcité ouverte », il persiste, signe et aggrave son cas en proposant une « laïcité inclusive » dont on comprend immédiatement le sens. Mais tout adjectif semble peu pertinent pour une notion qui tient debout seule. Telle est en tout cas la position de la Ligue de l'enseignement qui a abandonné (depuis 1998) l'expression « laïcité plurielle », un temps utilisée.

De son côté Catherine Kintzler fait un indispensable travail de philosophie politique en décortiquant les différentes versions de la « tolérance », limitée dans le meilleur des cas à une coexistence des opinions, pour lui opposer avantagusement la laïcité, qui crée un authentique espace de liberté pour ces opinions.

Cette distinction est ici réalisée dans les termes les plus élevés et les plus convaincants. Il faut souligner aussi l'intérêt de ses réflexions sur les notions de politique, d'éducation et de culture en relation avec la laïcité et son analyse de deux textes de Locke et de Condorcet. Pourtant, nous ne la suivons pas quand elle écrit « En réduisant à son degré zéro la notion d'appartenance supposée par la forme du religieux, et en posant cet élément vide comme principe du système, la laïcité dégage un "moment transcendantal" qui s'interroge sur les conditions de possibilité a priori de la liberté de pensée, de croyance, d'opinion ». On ne peut se cantonner dans le ciel des idées pures, fussent-elles les plus brillantes.

Bien qu'elle affirme par ailleurs : « l'abstraction de la démarche ne doit pas nous effrayer », il apparaît impossible de construire un espace social commun concret sans prendre en compte les appartenances sociales, culturelles, idéologiques...

Ce compte rendu fait apparaître la richesse et la qualité des deux ouvrages. Ils sont un apport important pour la réflexion de tous ceux qui veulent, sans préjugés, contribuer au nécessaire débat interne au mouvement laïque.

Extrait de « Les Idées en mouvement » - Mensuel de la Ligue de l'Enseignement - N°147 - Mars 2007